

**PROMOTION INTERNE - ANNEE 2009**  
**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE**  
**D'ATTACHE TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

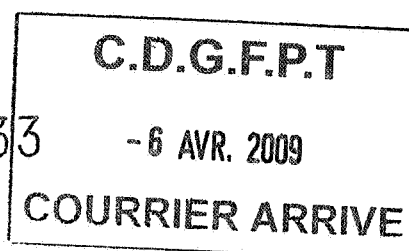
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 39,
- Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 20-5 et 20-6,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, notamment les articles 5 et 6,
- Vu les propositions des autorités territoriales,
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A5 réunie le 5 février 2009,
- Considérant que, selon l'état joint en annexe, 22 recrutements effectués en 2008 auxquels s'ajoute un reliquat de 2 recrutements effectués les années précédentes permettent l'inscription de 12 fonctionnaires sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'attaché territorial au titre de l'année 2009,
- Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,
- Considérant les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude formulées par les fonctionnaires concernés,
- Considérant les vœux des fonctionnaires concernés quant à l'inscription de leur adresse sur la liste d'aptitude,
- Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude, formulées par les fonctionnaires des promotions précédentes,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La liste d'aptitude au grade d'ATTACHE TERRITORIAL, au titre de la promotion interne de l'année 2009, est établie comme suit :

908433



.../...

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL - VILLE	DATE DE 1ERE INSCRIPTION
BILLOTTE	Brigitte	7 rue des Rossignols	54310 HOMECOURT	25/03/2009
BONILLA	Corinne	7 rue Raymond Denauds	54320 MAXEVILLE	25/03/2009
BOUF	Martine	40 boulevard Jean Jaurès	54510 TOMBLAINE	25/03/2009
DIAZ	Claire	20 rue des échevins	54140 JARVILLE	25/03/2009
GALLAND	Frédéric	10 rue du Rond Poirier	54150 BRIEY	25/03/2009
KROLAK	Dominique			25/03/2009
SAVORINI	Josiane	33 rue de Morlaix	54180 HEILLECOURT	25/03/2009
SIMON	Caroline			25/03/2009
WOJDANOWICZ	Isabelle			25/03/2009
ZIEMONS	Myriam	32 rue du Maconnais	54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY	25/03/2009

#### ARTICLE 2<sup>BIS</sup>


Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### ARTICLE 3<sup>BIS</sup>

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25 mars 2009

Le Président,

  
 François FORIN  
 Maire de LUCEY

Rendu exécutoire le :